OCS
Caisse de chômage

www.ocsv.ch

Liste des personnes n'ayant pas droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)

Voir brochure INFO-SERVICE, question 6 (disponible sur notre site internet, rubrique « Entreprises »)

N°	Nom Prénom				Indiquer par une croix								Si autre, veuillez préciser
		Dirigeant	Conjoint ou partenaire enregistré	Associé membre organe dirigeant	Refus RHT	Horaire non contrôlable	Rapport de travail résilié	Emploi à durée déterminée	Mission temporaire	Apprentis	A disposition d' une autre entreprise	Autre	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													

Timbre et signature de l'entreprise